



HADOPI c'est mal (juste après le vote au Sénat)

HADOPI C'EST BÊTE.

mercredi 13 mai 2009, par [Claude-Eric Desguin](#)



RÉSUMÉ

Il est juste de rémunérer la création artistique quelles qu'en soient les modalités d'accès ; les modalités d'accès évoluent et continueront d'évoluer, entraînant une dématérialisation croissante des œuvres intellectuelles et artistiques ; l'industrie de l'audiovisuel n'a ni intégré ni anticipé cette évolution et n'en a pas tiré parti.

L'internet est un instrument essentiel de la vie sociale, économique et culturelle ; son efficacité est directement liée à sa neutralité et à son ouverture.

Si l'internet ne doit pas être une zone de non-droit, il ne doit pas davantage être une zone de droit d'exception : le droit s'applique à tous et partout, y compris le droit pénal lorsqu'il s'agit de réprimer les infractions, ainsi que la protection des libertés publiques (vie privée, liberté d'expression et d'accès à l'information). Les législations existantes, en France et en Europe, ne doivent être ni ignorées ni contredites par le droit français régissant l'usage des réseaux.

Tout comme dans le cas de la lutte contre les stupéfiants, il est plus efficace de réprimer les agissements des trafiquants que ceux de leurs clients ; la sanction financière et/ou pénale est plus juste et plus adéquate que la sanction administrative.

Un dispositif nécessitant une surveillance systématique et intrusive du trafic de chaque internaute serait à la fois inefficace (en raison de son coût, de sa fiabilité douteuse et des échappatoires techniques disponibles), démocratiquement inacceptable et peu compatible avec le droit communautaire.

À travers la taxation des supports vierges pour copie privée, une forme de licence globale existe depuis bientôt dix ans ; il conviendrait de l'intégrer dans le dispositif ou de la déclarer caduque.

La loi dite « Hadopi » est donc inappropriée car :

Elle contrevient au droit pénal français.

Elle contrevient au droit communautaire.

Elle ne propose aucune évolution des modalités de rémunération et de promotion de la création artistique, ne profitera donc pas aux créateurs.

Elle repose sur un dispositif de surveillance techniquement peu efficace, peu fiable, extrêmement coûteux et dangereux.

Elle implique des entorses aux libertés fondamentales.

Elle entraîne des inégalités entre les citoyens et des risques élevés de sanctions injustes.

Elle crée une exception internetique française qui sera un handicap concurrentiel en compromettant la neutralité et l'ouverture du réseau.

En suscitant une généralisation de la clandestinité internetique (anonymat, cryptographie), y compris parmi les braves gens, elle va noyer les cybercriminels dans un magma insurveillable.

Voir en ligne : [Framablog - La loi Création et Internet, le chant du cygne et le maquis](#)
[\[http://www.framablog.org/index.php/post/2009/02/19/loi-creation-internet-acces-libre/\]](http://www.framablog.org/index.php/post/2009/02/19/loi-creation-internet-acces-libre/)



À partir d'un constat en grande partie correct, on a [préparé une loi](#) ^[fr] mensongère, liberticide, techniquement et juridiquement mal pensée ; elle sera probablement votée, comme le fut en son temps la loi [DADVSI](http://fr.wikipedia.org/wiki/DADVSI) ^[fr], inappliquée parce qu'inapplicable (et imprononçable). On ne s'en étonnera pas, Christine Albanel s'y engage avec obstination.

La France invente le Minitel pour la seconde fois...

Préparons-nous : il faut dès maintenant populariser les [outils de contournement](#) ^[fr] [\[http://desguin.net/spip/spip.php?article144#forum117\]](http://desguin.net/spip/spip.php?article144#forum117) (j'ai testé, ça fonctionne), et s'en servir dès la promulgation de cette mauvaise loi, pour faire très vite la preuve de son inefficacité (ce n'est vraiment pas difficile). Accessoirement, ça réduira la fracture entre ceux qui savent et seront à

l'abri, et ceux qui ne savent pas et se feront piéger.



(Allez donc me localiser dans cet écheveau...)



Congratulations. You are using Tor.

Please refer to the [Tor website](#) for further information about using Tor safely.

Additional information:
 Your IP address appears to be: **81.169.155.246**
 This small script is powered by [torndae1](#)
 You may also be interested in the [Tor Bulk Exit List Exporter](#)
 This server does not log any information about visitors.

[1]

Un proxy d'anonymisation à l'épreuve d'Hadopi a été [installé sur le présent site](#) ^[en] [2].

Quant à l'argument classique consistant à dire que ces outils sont des pousse-au-crime, la [réponse est évidente](#) [<https://www.torproject.org/faq-abuse.html.fr>] : les cybercriminels n'ont nullement besoin de ça pour nuire, ils l'ont démontré bien avant l'apparition de ces moyens de défense des libertés individuelles. Et rappelons cette maxime de [Philip Zimmermann](#) [<http://www.philzimmermann.com/EN/background/index.html>] : "If privacy is outlawed, only outlaws will have privacy" (que l'on pourrait transposer en "If freedom is outlawed, only outlaws will be free"). S'il y a un pousse-au-crime dans ce dossier, c'est le projet de loi « Internet & Création » : son effet le plus évident sera une généralisation de la [clandestinité internetique](#), en

vertu du principe « *on me surveille pour me piéger, donc je me cache* ». C'est l'un des aspects les plus malsains de cette loi.

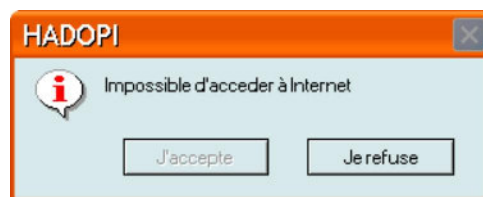


HAL

Il y en a un autre, plus pernicieux encore, qui justifie et renforce ce qui vient d'être dit : à travers ce projet de loi, le gouvernement français entend obtenir les moyens d'abord techniques, et sans doute juridiques dans un second temps, d'une [surveillance et d'un filtrage](#) [3] de tout le trafic internet. Vu l'évidente inefficacité du projet comme instrument de prévention ou de répression de la vraie cyberdélinquance, tout se passe comme si l'objectif premier de l'opération était de rendre possible une [surveillance d'État](#) [4], la répression de la piraterie n'étant alors qu'un rideau de fumée ou un prétexte [4]. Le projet n'est d'ailleurs assorti d'aucune garantie de neutralité pour l'internaute de bonne foi, puisque seuls les délinquants sont officiellement visés [5].

Hadopi, abusivement présenté comme une action de politique culturelle, est de toute évidence une opération relevant davantage de la [place Beauvau](#) [6] que de la rue de Valois. Le Ministère de M^{me} Albanel n'est qu'un paravent, assez transparent d'ailleurs. Le dispositif sera ensuite utilisé à d'autres fins : c'est la première étape d'un processus plus cohérent qu'il y paraît, dont on fera astucieusement supporter le coût par les internautes.

Le risque est donc réel d'une situation orwellienne où une officine gouvernementale verra tout ce que vous faites et déterminera dans la plus totale opacité ce qui pourra et ce qui ne pourra pas parvenir jusqu'à votre ordinateur. Une façon comme une autre d'anticiper la mutation numérique de la diffusion de l'information, et de la contrôler bien plus efficacement que ne peut l'être la presse écrite. Vu comme ça, le projet n'est plus du tout absurde et les faiblesses de M^{me} Albanel dans sa défense du projet apparaissent de bien peu d'importance [6]... Deux choses sont à espérer : (i) que les organes de presse se dotent d'[accès non filtrables](http://fr.wikipedia.org/wiki/VSAT) [http://fr.wikipedia.org/wiki/VSAT] et surveillent avec vigilance la censure du Net « ordinaire », (ii) que la manœuvre échoue sur le plan technique.



Deux petites leçons de choses de Tristan Nitot, à l'intention de Christine Albanel et de son cabinet :

1. [Standblog - Filtrage d'Internet : la grande illusion \(partie 1/2\), la volumétrie](http://standblog.org/blog/post/2009/02/21/Filtrage-Internet-volumetrie) [http://standblog.org/blog/post/2009/02/21/Filtrage-Internet-volumetrie]
2. [Standblog - Filtrage d'Internet : la grande illusion \(partie 2/2\), proxy, routage et chiffrement](http://standblog.org/blog/post/2009/02/22/Filtrage-Internet-technique) [http://standblog.org/blog/post/2009/02/22/Filtrage-Internet-technique]

C'est expliqué avec simplicité et pertinence, mais je doute fort que même après en avoir pris connaissance, et même si la leçon est comprise, la ministre et ses conseillers corrigent leur tir. Tout indique en effet qu'au-delà d'une évidente incompétence, il y a autre chose. Au mieux, un entêtement irrationnel dicté par une obsession du fliquage (fût-il inopérant), au pire une [allégeance inavouée à certains intérêts commerciaux](http://www.numerama.com/magazine/12069-Pour-l-ouverture-d-une-enquete-parlementaire-contre-Christine-Albanel.html) [http://www.numerama.com/magazine/12069-Pour-l-ouverture-d-une-enquete-parlementaire-contre-Christine-Albanel.html], du reste mal compris.

Au bout du compte, j'ai presque envie de voir cette loi votée et promulguée. Telle quelle, elle est

en effet promise à un ratage inéluctable, sans compter les bien enquinantes suites judiciaires, politiques et [européennes \[http://www.pcinpact.com/actu/news/42958-riposte-graduee-vote-parlement-europeen.htm\]](http://www.pcinpact.com/actu/news/42958-riposte-graduee-vote-parlement-europeen.htm) qui ne manqueront pas de se produire. Mais on connaît la méthode UMP : montrer les dents, brandir un épouvantail, et ensuite faire marche arrière en essayant de conserver un petit quelque chose.

Ce qui va ruiner cette stratégie, c'est que la réalité du web dépasse l'entendement des dinosaures qui nous ont pondu cette ânerie (le débat à l'Assemblée Nationale est éclairant à ce propos). Encapsulation, [routage en oignon \[https://www.torproject.org/\]](https://www.torproject.org/), [anonymisation \[http://anonymouse.org/\]](http://anonymouse.org/), [maquillage \[http://www.picidae.net/\]](http://www.picidae.net/), [stéganographie \[http://www.steganos.com/fr/produits/surf-anonymously/internet-anonym-vpn/vue-densemble/\]](http://www.steganos.com/fr/produits/surf-anonymously/internet-anonym-vpn/vue-densemble/), [VSAT \[http://fr.wikipedia.org/wiki/VSAT\]](http://fr.wikipedia.org/wiki/VSAT), sont des outils efficaces et d'accès aisé, qui feront de cette loi un vestige avant même qu'elle soit votée. La liberté de l'internaute français survivra donc, moyennant un peu d'astuce : il va se comporter comme ses cousins iraniens ou nord-coréens.



La [musique enregistrée que je détiens](#) (environ 500 disques) a été acquise légalement et à grands frais (hep, les maisons de disques, merci qui ?). J'écoute aussi beaucoup la [radio](#), le plus souvent par internet, je *podcaste* comme tout le monde. Quelquefois, j'en profite pour [enregistrer](#), tout comme je le faisais déjà, adolescent, sur des cassettes ou des bandes magnétiques analogiques, que je possède toujours (souvenez-vous de [Jean-Christophe Averty \[http://fr.wikipedia.org/wiki/Averty\]](http://fr.wikipedia.org/wiki/Averty) hurlant « à vos cassettes ! »). Personne ne songeait, à l'époque, à qualifier cela d'acte de piraterie. Aujourd'hui, sous prétexte que la technologie a évolué de l'analogique [7] au numérique, mes enregistrements sont considérés comme des délits. Je réfute cette accusation, de même que j'ai la conscience parfaitement tranquille lorsque je prête ou emprunte un livre, un journal, un disque. [8]

Les vrais cyberdélinquants, les trafiquants à grande échelle, les pédopornophiles, doivent être combattus, mais autrement. Le dispositif hadopi n'est d'aucune utilité contre eux : ils disposent de toute la panoplie nécessaire pour s'en fiche royalement ; ils s'en réjouiront même, car cela fera diversion.

Enfin, il faut « *anéfé* » traiter la question de la juste rémunération de la création artistique distribuée sur le web ; là non plus, ce projet n'est pas pertinent. Il amalgame les (prétendus) intérêts des artistes et des éditeurs, il se trompe de cible en visant le toxicomane et non le dealer, ne combat pas le trafic organisé des œuvres artistiques, il ne favorise pas le développement d'une offre légale et attrayante. Il ne favorise pas la nécessaire évolution de l'industrie du disque vers une meilleure compréhension des réalités contemporaines. Il n'innove pas : il tente un acharnement thérapeutique dérisoire pour des industriels séniles et moribonds. Il ne fait qu'accompagner leur suicide collectif et ne retardera que très peu leur inéluctable disparition et l'avènement de leurs successeurs modernes.

Il était possible, et les nombreux [amendements](#) ^{fr} rejetés l'ont montré [9], de construire un cadre légal efficace, praticable, constitutionnellement et démocratiquement acceptable. L'entêtement des promoteurs du projet et le suivisme godillot des députés de la majorité ne l'ont pas permis. Légiférer efficacement en cette matière exige un niveau de compétence élevé dont on est encore très loin à la rue de Valois et à l'UMP. Il est 22 heures 47, la messe est (mal) dite. Dommage.

Vu d'Europe, ce feuilleton consternant apporte tout de même quelques enseignements : **(i)** on ne règlera le problème convenablement qu'à l'échelle européenne et dans le respect du cadre légal de l'Union [10], **(ii)** l'étude technique doit être solide et menée avec les acteurs de l'internet, **(iii)** les internautes ne doivent pas être traités avec condescendance ni assimilés a priori à des voleurs [11], **(iv)** les ministères compétents pour l'économie numérique doivent être associés à la conception du dispositif, voire la diriger, **(v)** les intérêts des artistes, ceux des sociétés de perception de droits et ceux des industriels du divertissement ne doivent pas être confondus,

(vi) l'évolution nécessaire du modèle économique de la diffusion des biens culturels doit être encouragée et non contrecarrée, (vii) vouloir coupler le cadre légal de la distribution internetique des biens culturels avec la mise en place d'un dispositif policier de surveillance et de filtrage est illusoire : il s'agit ici de légiférer pour protéger les droits d'auteur, donc de compléter ou adapter, si nécessaire, un cadre juridique existant qu'il ne faut ni ignorer ni contredire.

Enfin, le vrai danger est une contamination de l'Europe entière par le virus hadopiloppsien : le pouvoir sarkozyste a déjà tenté, avec un succès partiel, d'infléchir dans le mauvais sens les textes européens, notamment en faisant remplacer les mots « autorité judiciaire » par les mots « autorité légalement compétente » (ce n'est pas du tout la même chose) dans l'amendement 46/138 du Parlement Européen. La vigilance s'impose donc à toute l'Union, d'autant plus que nous votons le mois prochain ([sauf dans la périphérie bruxelloise](#) [fr]).



L'usine à gaz

Ça, moi je dis.



L'absente

[VERSION PDF](#) [fr]

Portfolio



P.-S.

Voir aussi :

« [Vous payez déjà la licence globale](#) »

Et « [Les droits d'auteur pour les nuls](#) [http://www.maitre-eolas.fr/2009/02/20/1321-les-droits-d-auteur-pour-les-nuls] » (Eolas)

Et encore « [Hadopi : sécurisation ou contrôle d'usage ?](#) [http://www.april.org/fr/hadopi-securisation-ou-contrôle-dusage] » (April [http://desguin.net/spip/spip.php?site37])

Et ce n'est pas fini : il y a encore [ceci](#) et [cela](#) [en], et même [ça](#)



[http://www.assemblee-nationale.fr/13/seance/seancedirect.asp]

Assemblée Nationale

Notes

[1] Attention, ToR n'est pas destiné à faciliter les téléchargements massifs et clandestins, mais à assurer l'anonymat de l'internaute abusivement surveillé. La plupart des serveurs mutualisés du réseau ToR sont d'ailleurs paramétrés

par leurs opérateurs bénévoles pour [bloquer les ports \[http://www.rivercity.cz/\]](http://www.rivercity.cz/) utilisés par les réseaux P2P. Le PIF (paysage internet français) résultant de la loi Hadopi pourrait constituer une nouvelle donne nécessitant des solutions nouvelles, du moins pour quelque temps.

[2] Compte tenu de la bande passante limitée dont je dispose, ce proxy n'est hélas accessible qu'aux visiteurs authentifiés. En cas de besoin, demander une accréditation [ici \[fr\]](#).

[3] Le projet [LOPPSI \[fr\]](#), qui suivra de près le projet Hadopi, montre clairement que le filtrage et la surveillance du Net sont une préoccupation majeure du gouvernement français, bien au-dessus d'un prétendu souci de protection ou de promotion de la création artistique.

[4] Mais cela risque d'être totalement contreproductif aussi bien pour la sûreté de l'État que pour la protection des droits d'auteur. Voir [ici](#), et je ne suis pas le seul à le dire.

[5] avec un renversement de la charge de la preuve, on l'aura noté : la présomption d'innocence du droit commun est ici remplacée par une présomption de culpabilité, et le « verdict » est purement administratif ; les rédacteurs du projet de loi ont veillé en effet à priver leur cible des garanties ordinaires du droit pénal.

[6] On pourrait même les considérer comme d'opportunes diversions. Exemple désormais fameux : « *Sur les logiciels... sur l'affaire des logiciels libres, évidemment les logiciels libres, quand on achète, évidemment des logiciels, par exemple le pack Microsoft (ça c'est pas du logiciel libre) : Word, Excel, Powerpoint, il y a évidemment des pare-feux, je viens de le dire, il y a des logiciels de sécurisation. Mais sur les logiciels libres vous pouvez également avoir des pare-feux, qui d'ailleurs, mais évidemment. Par exemple, nous avons un logiciel libre, qui s'appelle Open Office et il y a effectivement un logiciel de sécurisation qui empêche en effet le ministère à la Culture d'avoir accès, bien sûr, et les éditeurs de logiciels libres fournissent des pare-feux, et fournissent même des pare-feux gratuits. Donc cet argument est sans fondement. Voilà ce que je voulais dire.* »

[7] J'ajoute que je dispose aussi d'un équipement audio analogique/numérique de très bonne qualité, qui m'a permis plus d'une fois d'effectuer d'excellentes sauvegardes de musiques acquises légalement mais numérisées avec des verrouillages gênants et inacceptables. Je vous engage donc à conserver religieusement vos anciens matériels analogiques, ils vont devenir précieux. Le cours du [Nagra \[http://fr.wikipedia.org/wiki/Nagra\]](http://fr.wikipedia.org/wiki/Nagra) va grimper...

[8] Par acquit de conscience, j'ai écrit à <http://jaimelesartistes.fr/contact.aspx> [http://jaimelesartistes.fr/contact.aspx] pour savoir si mes enregistrements radio sont légaux ou non. La réponse : pas de réponse...

[9] implication plus étroite de la CNIL, garanties judiciaires, amende ou réduction temporaire du débit en lieu et place de la coupure, contribution créative, exclusion des personnes morales et des collectivités, abandon du filtrage, etc.

[10] Christine Albanel avait déjà commis une erreur du même acabit à propos de la [radio numérique \[fr\]](#) ; l'hexagonalité n'est plus de mise en ces matières et M^{me} Albanel ne l'a toujours pas compris. Elle ne comprend d'ailleurs pas grand chose, et je ne suis pas sûr qu'elle ait conscience de l'instrumentalisation de son ministère par le pouvoir pour couvrir d'un voile pudique et culturel une entreprise de nature essentiellement policière : son incompétence facilite anéfé la manœuvre en diluant le débat.

[11] Leur force collective a été stupidement sous-estimée : les « cinq gus dans un garage » ont tout simplement fait capoter le projet, bien plus sûrement que les quinze gus sous l'escalier de l'Assemblée.

16 Messages de forum

HADOPI c'est mal.

23 février 20:51, par Claude-Eric Desguin

La bêtise attise la bêtise :

1. Albanel veut maintenant interdire l'accès à tous les sites web, à l'exception de ceux que le gouvernement autorise (du moins pour les accès publics).
2. Le rapporteur de la loi souhaite que l'outil de « sécurisation » (obligatoire pour tout le monde) soit **(1)** payant, **(2)** non interopérable (voir <http://fr.news.yahoo.com/16/2009021...> [<http://fr.news.yahoo.com/16/2009021&hellip>] ;)

Cette citation, en particulier, mérite d'être immortalisée : « **L'interopérabilité est trop contraignante pour les éditeurs de logiciels** »... Les bras m'en tombent. Si telle est la vision officielle française du développement de l'économie numérique, on est mal barrés.

HADOPI c'est mal.

25 février 23:07, par Claude-Eric Desguin

Explication : la ministre veut substituer à une **liste noire** de quelques sites interdits une **liste blanche** de quelques sites autorisés. En d'autres termes, sur les 200.000.000 de sites (deux cents millions, oui, c'est une approximation) existants, seuls seront accessibles ceux d'une liste blanche laborieusement établie par une armée de ronds-de-cuir hautement polyglottes chargés de délivrer un certificat de bonne conduite aux sites en

langues française, russe, arabe, corse, chinoise, anglaise, flamande, wolof, fārsi, bretonne ou catalane qui composent la mosaïque du web. On pense irrésistiblement à [Brazil](http://archive.filmdeculte.com/video/video.php?id=73) [<http://archive.filmdeculte.com/video/video.php?id=73>], de Terry Gilliam (le sinistre ministère de l'information).

Tous les sites non certifiés (combien ? 199 millions sans doute, parmi lesquels celui que vous êtes en train de lire) seront bannis de tous les accès publics à l'internet (aéroports, gares, bibliothèques, cafés et restaurants, hôtels, etc.)

Cinq gus dans un garage

9 mars 20:35, par Claude-Eric Desguin

Ça, ça va lui coller au paletot un bon moment. M^{me} Albanel est habillée pour l'hiver :

Voir en ligne : [Cinq gus dans un garage](http://desguin.net/spip/spip.php?breve21) [<http://desguin.net/spip/spip.php?breve21>]

Patrick Bloche (PS) à l'Assemblée Nationale

12 mars 15:44, par Claude-Eric Desguin

Transcription de l'intervention du député Patrick Bloche à l'Assemblée, le 11 mars 2009.

Voir en ligne : [Patrick Bloche \(PS\) à l'Assemblée Nationale](http://arnelzin.com/politique/hadopi-discours-de-patrick-bloche-ps/) [<http://arnelzin.com/politique/hadopi-discours-de-patrick-bloche-ps/>]

Christian Paul (PS) à l'Assemblée Nationale

16 mars 10:42, par Claude-Eric Desguin

Transcription de l'intervention du député Christian Paul à l'Assemblée, le 11 mars 2009.

Voir en ligne : [Christian Paul à l'Assemblée, le 11 mars 2009.](http://www.numerama.com/magazine/12280-Hadopi-Le-discours-prononce-par-Christian-Paul-PS-verbatim.html) [<http://www.numerama.com/magazine/12280-Hadopi-Le-discours-prononce-par-Christian-Paul-PS-verbatim.html>]

Message en réponse à un billet du député Christian Paul sur son blog (« L'Hadopi ne passera pas »)

5 avril 20:42, par Claude-Eric Desguin

Monsieur le député,

je ne suis pas aussi optimiste que vous. Bien sûr ce texte sera en partie émasculé par la commission mixte paritaire et par le conseil constitutionnel avant d'être voté ; ensuite, sa mise en application sera problématique pour les raisons que vous évoquez à juste titre.

Mais pour l'essentiel, il atteindra son véritable objectif : la mise en place de moyens techniques de surveillance de l'internet en France, une sorte de « Frenchelon » (on ne voit pas, « anéfé », comment le dispositif voulu par M^{me} Albanel pourrait se passer d'un tel mécanisme).

Une fois ceci acquis, toutes les craintes déjà exprimées seront pleinement justifiées. Cet instrument, par sa seule existence, constituera une menace permanente dont l'étendue précise demeurera très largement obscure, tant sera grande la tentation de l'exploiter dans la plus grande discrétion, pour ne pas dire plus.

Je me permets donc de vous recommander, ainsi qu'à tous les utilisateurs de l'internet en France, une grande vigilance et beaucoup de méfiance. En particulier, les outils de protection de la vie privée (cryptographie comprise) doivent être désormais considérés comme parties intégrantes de la panoplie ordinaire de l'internaute, au même titre que les antivirus ou les pare-feu - et je ne parle pas ici d'une suite bureautique...

Sans avoir jamais commis la moindre infraction par le biais d'internet, je considérerai pour ma part qu'en l'absence de garanties explicites de non-surveillance, dès l'adoption définitive du texte voté le 2 avril, l'État français me condamnera à la clandestinité internetique jusqu'à nouvel ordre. De la même façon, si on m'avait annoncé que désormais le courrier postal sera ouvert et inspecté par un service administratif avant d'être acheminé vers ses destinataires, je cesserais immédiatement de me fier à la poste.

Je tiens à vous remercier pour les efforts que vous avez consentis à l'Assemblée Nationale, avec M. Bloche, en vue d'enrayer ce funeste projet.

Meilleures salutations,

CéD

Voir en ligne : [Blog de Christian Paul](http://www.christianpaul.fr/spip.php?article448) [<http://www.christianpaul.fr/spip.php?article448>]

Hadopi, quatre parades parmi d'autres :

15 mars 11:11, par Claude-Eric Desguin

[ToR \[https://www.torproject.org/\]](https://www.torproject.org/) (Routage en oignon)[Picidae \[http://www.picidae.net/\]](http://www.picidae.net/) ([Accès direct \[http://pici.picidae.net/\]](http://pici.picidae.net/)) (Maquillage)[Anonymouse \[http://anonymouse.org/\]](http://anonymouse.org/) (Anonymisation)

...et bien entendu le satellite (VSAT), qui annihile tout le dispositif en exterritorialisant purement et simplement la connexion.

Et la taxation des supports ?

16 mars 22:21, par Claude-Eric Desguin

La taxe sur les supports pouvant servir à copier des œuvres numérisées est considérée par les consommateurs comme la contrepartie d'un droit à la copie, qui de ce fait devient licite et ne doit plus donner lieu à une quelconque redevance supplémentaire. En d'autres termes, cette taxation vaut licence globale. A priori c'est un point de vue inattaquable.

Voir en ligne : [Copie privée : le Blu-ray sera taxé en France sans étude d'usage \[http://www.pcinpact.com/actu/news/49744-taxe-copie-privée-haute-définition.htm\]](http://www.pcinpact.com/actu/news/49744-taxe-copie-privée-haute-définition.htm)

Et le secrétariat d'État à l'économie numérique ?

19 mars 21:25, par Claude-Eric Desguin

Nathalie Kosciusko-Morizet est d'un tout autre calibre que Christine Albanel, c'est évident. Sa fonction aurait dû faire d'elle un acteur déterminant dans l'élaboration de la réglementation numérique en France, et il n'en est rien. Par-delà l'étrange répartition des rôles entre l'Élysée, l'UMP, le gouvernement et le parlement (par ordre d'importance décroissante), on doit tout de même se poser ces questions : à quoi sert le secrétariat d'État à l'économie numérique dans ces conditions ? Pourquoi rester à ce poste en avalant son chapeau ? Une démission fracassante n'aurait-elle pas été à la fois plus utile (au pays) et plus payante à terme (pour elle) que ce silence assourdissant ?

Un ministre, ça démissionne ou ça ferme sa gueule, disait le Che. NKM a choisi. Hélas.

Petit manuel d'histoire des médias

3 avril 22:05, par Claude-Eric Desguin

13 janvier 1535 : François 1^{er} censure l'imprimerie

9 avril 2009 : Nicolas Sarkozy censure l'internet

Quel est l'ignorant qui a dit « L'histoire ne repasse jamais les plats » ?

Petit manuel d'histoire des médias

3 avril 22:45, par Claude-Eric Desguin

Ah zut, pas de chance : c'est Louis-Ferdinand Céline.

HADOPI c'est non

9 avril 18:17, par Claude-Eric Desguin

Ce 9 avril, l'Assemblée a dit non à Hadopi. C'est (très) bien, mais ce n'est pas fini : le Gouvernement reviendra à la charge, il l'a déjà annoncé. Vigilance donc.

Voir en ligne : [C'est non. \[http://desguin.net/spip/spip.php?breve29\]](http://desguin.net/spip/spip.php?breve29)

HADOPI c'est non

9 avril 21:57, par Claude-Eric Desguin

Et pendant ce temps-là, la Ministre de l'Économie Numérique twitte allégrement, sur des questions autrement importantes : « *nk_m jubile : le magazine municipal de Longjumeau remporte le prix éco-conception dans le cadre du Grand Prix de la Presse municipale de l'AMIF* »

HADOPI c'est mal (updated again)

5 mai 16:44, par Claude-Eric Desguin

Déplorons que des gens hautement estimables comme Juliette Greco, Michel Piccoli et Pierre Arditi aient cru devoir se désolidariser publiquement des pourfendeurs de ce projet. Il faut absolument leur expliquer qu'on les a trompés, que le cinéma, la musique et ceux qui en vivent ne profiteront absolument pas de cette loi idiote, bien au contraire. Que l'industrie du divertissement sera ruinée par l'enfermement dans un schéma économique moribond, empêchée d'évoluer et de tirer parti des modèles sociaux et économiques aujourd'hui dominants. Que tenter d'accéder aux œuvres, surtout légalement, sera désormais dangereux. Que l'argent ira donc ailleurs, tout simplement.

Réponse aux artistes abusés

10 mai 00:01, par Claude-Eric Desguin

Voici l'explication de texte dont avaient besoin Greco, Piccoli et Arditi.

Voir en ligne : [par Jacques Attali \[http://www.slate.fr/story/4963/attali-hadopi-internet-reponse-artistes\]](http://www.slate.fr/story/4963/attali-hadopi-internet-reponse-artistes)

Info sur www.hadopi.fr

10 mai 00:17, par Claude-Eric Desguin

Note : le site est encore inexistant mais ça va viendre ; le nom de domaine avait été réservé dès le 13 février 2008...

```

HADOPI.FR - Domain Information new
Domain          hadopi.fr  [ Traceroute  RBL/DNSBL lookup ]
Registrar       OVH OVH
Created         13-Feb-2008
DNS servers     dns11.ovh.net  213.251.188.130
ns11.ovh.net   213.251.128.130
HADOPI.FR - Geo Information
IP Address      213.186.33.87
Host            hadopi.fr
Location        FR FR, France
City            Roubaix, B4 -
Organization    OVH SAS
ISP             OvH Systems
AS Number       AS16276 OVH
type:           ORGANIZATION
contact:        min culture et communication
address:        3, rue de valois
address:        75001 Paris
country:        FR
phone:          +33 1 40 15 87 64
fax-no:         +33 1 40 15 87 11
e-mail:         marceline.jarrasse@arnt.fr
changed:        09/10/2008 whoismaster@nic.fr
nic-hdl:        MJ1346-FRNIC
type:           PERSON
contact:        Marceline Jarrasse
address:        Jarrasse
address:        3, rue de valois
address:        75001 Paris
country:        FR
phone:          +33 1 40 15 87 64
fax-no:         +33 1 40 15 87 11
e-mail:         marceline.jarrasse@arnt.fr
changed:        13/02/2008 nic@nic.fr
anonymous:     NO
obsoleted:     NO
source:         FRNIC

```

Copyright © 2009 Cybernet Quest.

Voir en ligne : [Hadopi, le site \[http://www.hadopi.fr\]](http://www.hadopi.fr)